

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

APRÈS LA RENTRÉE

Aux yeux de l'Europe et du monde, la France vient de bénéficier d'une période qui, même dans les esprits les plus prévenus, ne manquera pas de laisser un profond souvenir.

L'immense succès de l'Exposition universelle, qui a fait à notre patrie tant d'honneur, n'est plus contesté par personne, surtout à l'étranger, où l'on n'en parle qu'avec une admiration et un enthousiasme qui étonneraient peut être quelques-uns de nos nationaux ou, pour mieux dire, de nos nationalistes.

Faut-il rappeler que les vacances parlementaires se sont passées avec un calme remarquable; que sur les divers points du territoire, les ministres ont reçu le plus chaleureux accueil; et que le banquet des maires qui a si complètement et avec tant d'éclat, vengé le président de la République des outrages des réactionnaires, a produit une impression aussi durable que féconde ?

Les circonstances où s'effectue la rentrée sont donc tout à fait favorables et permettent, à cette heure, d'envisager la situation avec une légitime confiance.

Cela, on le conçoit, ne fait pas l'affaire des pêcheurs en eau trouble qui mettent dans le désordre, qu'ils voudraient encore susciter, toute leur espérance. Mais pour eux, fort heureusement, et encore plus pour nous, il y a loin de la coupe aux lèvres.

On peut l'affirmer, au Palais-Bourbon, la majorité d'hier se retrouvera la majorité de demain, augmentée de recrues nouvelles que lui donneront les vœux, clairement empreints, du suffrage universel.

Dix-huit mois seulement nous séparent des élections futures, et les députés nommés en 1898, qui tiennent à être réélus en 1902, feront bien de ne pas trop oublier l'échéance à laquelle ils devront rendre compte de leur mandat et renseigner leurs électeurs sur celles de leurs promesses qu'ils auront transformées ou tout au moins tenté de transformer en des actes dès longtemps attendus.

Si on veut bien nous permettre de le dire, c'est à ce point de vue surtout que le Parlement, s'il veut faire son devoir, comme nous n'en doutons point, a l'impérieux devoir de se placer; et il n'a plus de temps à perdre.

Déjà, cependant, nous entendons parler d'un flot d'interpellations qui menace de grossir encore. Peut-être ne faut-il pas s'en étonner, ni s'en effrayer outre mesure. Ce débordement périodique fait, en quelque sorte, partie du cérémonial de la rentrée. Il sera bon, toutefois, de l'endiguer.

Non seulement il y a des lois qu'il serait très important de discuter et de voter, mais, même avant ces lois, il y a deux questions sur lesquelles devrait se porter l'attention des Chambres et qu'on nous paraît vraiment un peu trop oublier, surtout la première.

Nous voulons parler de la question du budget et de la question des affaires de Chine.

Espérer que le budget sera voté, comme il devait l'être, comme il est très fâcheux qu'il

ne le soit point, avant le 31 décembre, ce serait probablement, cette année, comme la précédente, comme la suivante, le comble de l'illusion.

Il n'est pas moins vrai qu'il va falloir discuter la loi de finances, et ce serait une grande faute de ne pas commencer au plus tôt cette discussion.

Devrons-nous, cette fois encore, nous contenter d'un budget d'attente ? C'est là un régime que d'aucuns peuvent trouver commode, mais qui bientôt risquerait d'être jugé par le suffrage universel comme une singulière plaisanterie, pour ne pas dire comme une duperie perpétuelle.

En second lieu, et M. le ministre des affaires étrangères s'en est bien rendu compte en opérant la distribution d'un livre jaune plein de renseignements et de documents, il y a l'affaire de Chine.

Il est indispensable qu'à très brève échéance, le pays sache à quoi s'en tenir sur l'étendue des sacrifices considérables qui lui ont été et qui lui seront encore demandés, aussi bien que sur le caractère et le but de notre politique dans l'Extrême-Orient.

Les crédits supplémentaires relatifs à notre intervention se chiffreront, avant la fin de l'année, par plus de cent millions et nombre de nos soldats ont succombé et succomberont encore dans cette lointaine expédition.

Les Chambres, dès lors, n'ont pas de plus pressant devoir que de se rendre compte de la nécessité et de la mesure des sacrifices demandés à leur patriotisme.

Dans ces conditions, on le voit, pour les députés républicains, qui comprennent leur devoir, il y a quelque chose de plus pressé que de renverser le ministère; c'est de s'occuper des affaires du pays, qui sont urgentes. Retarder leur solution serait une faute lourde qu'ils ne commettront pas.

A. B.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 6 novembre 1900.

La rentrée des Chambres a eu lieu mardi : dès 2 heures et demi les députés presque au complet ont pris place.

M. Deschanel préside; les ministres sont tous présents.

La séance ouverte, on procède au tirage au sort des bureaux.

M. Colliard demande que les concessionnaires des mines non exploitées soient frappés de déchéance.

L'urgence après pointage est repoussée par 250 voix contre 254, mais la proposition est renvoyée à la commission du travail.

M. le président donne connaissance des demandes d'interpellation très nombreuses; elles sont adressées par MM. Lemire, Zévaès, sur la crise des charbons; M. Vigné d'Octon sur les abus de pouvoirs des officiers dans les colonies; M. Clovis Hugues sur l'interdiction du congrès anarchiste; M. Thierry sur la grève de Marseille; M. Vazeilles demande à interpellier le gouvernement sur la politique générale.

L'urgence est prononcée; M. Vazeilles demande au gouvernement de faire une politique de réforme, telle que le pays l'attend il parle sur les lois ouvrières, sur les associations, contre l'alcoolisme, en faveur de l'impôt sur le revenu.

M. Viviani, lui succède à la tribune: le député socialiste entend dégager dans l'avenir les responsabilités du parti socialiste. Il demande que le gouvernement prenne carrément partie contre le droit d'enseignement

des congrégations, il signale le péril clérical, il voudrait que les fonctionnaires qui envoient leurs enfants chez les religieux, soient frappés; il exige la réforme du code militaire, et des lois en faveur des ouvriers.

Le parti socialiste soutiendra le ministère tant qu'il faudra lutter contre les menées de la réaction. M. Waldeck-Rousseau monte à la tribune: il déclare que le gouvernement est prêt à faire toutes les réformes souhaitées; mais comme tout ne peut se faire à la fois, il faut commencer par les plus importantes.

M. Ribot, trouve que le langage du président du Conseil diffère de celui de M. Millerand à Lens, il proteste contre la grève obligatoire demandée par M. Viviani.

M. Millerand répond à M. Ribot, auquel il déclare que ministre il a toujours conservé ses convictions de député.

M. Thierry parle au sujet des grèves de Marseille.

La Chambre demande le renvoi de la discussion sur la politique générale à jeudi.

Après une intervention de MM. Cochery, Mésurier, de Ramel, Périet, et de plusieurs autres députés, la séance est levée à 7 heures.

Sénat

Séance du 6 novembre 1900

M. Fallières préside. La rentrée s'effectue; mais les sénateurs ne sont guère pressés: ils ont tout le temps pour se rendre au Luxembourg.

M. le président prononce l'oraison funèbre des 9 sénateurs décédés pendant les vacances: MM. Brunet, de Chadoin, Quintaa, Fousset, Faye, Hérisson, A. Cochery, de Juigné, Dumon.

On procède ensuite au tirage au sort des bureaux et on fixe la prochaine séance à jeudi. Et la séance est levée.

AU PALAIS-BOURBON

L'amnistie

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'extinction de certaines actions pénales, autrement dit commission d'amnistie, s'est réunie hier à deux heures, au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Krantz.

M. Dérivière-Lesgardes, rapporteur, demandera à la Chambre de voter un très court projet de résolution, ainsi conçu:

« La Chambre estimant que seule l'amnistie générale, à l'exclusion toutefois du crime de trahison, est de nature à réaliser l'apaisement tant désiré du pays et considérant d'autre part qu'une mesure de cette importance doit émaner de l'initiative gouvernementale, invite le gouvernement à déposer un projet d'amnistie plénière. »

Le ministère est, dit-on, hostile à ce projet.

SYNDICATS OUVRIERS

Les syndicats des manufactures des tabacs viennent, à la suite de longs efforts, d'obtenir du ministère des finances la reconnaissance officielle de leur existence. Jusqu'alors, en effet, en vertu de cette singulière théorie qui prétend que les ouvriers de l'Etat doivent être exclus du bénéfice de la loi de 1884, la direction générale de manufactures de l'Etat avait affecté d'ignorer les organisations professionnelles. La décision de M. Caillaux met fin à cette situation. Non seulement elle reconnaît expressément le droit absolu des ouvriers, mais encore elle édicte la manière dont le syndicat pourra intervenir dans un certain nombre de cas; on remarquera notamment qu'elle stipule qu'un ouvrier ayant une réclamation à porter devant le directeur général pourra, s'il le juge nécessaire, être assisté de plusieurs de ses camarades. Nul n'ignore qu'en pratique, les camarades en

question sont toujours les militants les plus actifs. Nous signalons de même le droit reconnu à une délégation d'ouvriers de visiter les ateliers pour se rendre compte des conditions dans lesquelles s'exécute un travail et nous félicitons sincèrement nos camarades du résultat qu'ils viennent d'obtenir, grâce à l'infatigable dévouement des bureaux de leurs syndicats. Sans doute, ce n'est peut-être pas l'idéal et peut être aurait-on pu espérer mieux encore, mais enfin c'est un résultat et un résultat sérieux.

(La Dépêche)

EN CHINE

Les mesures de Rigueur

Une dépêche de Pékin, sans date, dit que la condamnation à mort des fonctionnaires de Pao-Ting-Fou a consterné les Chinois. On ne croit pas, ajoute la dépêche, que le comte Waldersée fasse droit à la requête qui lui a été adressée par certaines puissances, concernant l'annulation de la sentence rendue à Pao-Ting-Fou.

Une autre dépêche, sans date également, et que publient plusieurs journaux, dit qu'il est maintenant impossible que la cour puisse rentrer à Pékin avant le printemps prochain.

Un soulèvement mahométan est à craindre dans le voisinage de Sin-Han-Fou, ce qui serait une menace pour la sécurité du trône.

Au Transvaal

Les guerrillas

La 21^e brigade est revenue à Kronstad, après avoir parcouru le district de Ventersburg et fait des reconnaissances dans la campagne environnante. Elle a fait quelques prisonniers. Sauf l'engagement de mardi matin, il n'y a pas eu de combat, les Boërs se tenant toujours hors de portée, bien que toujours en vue à l'horizon.

L'arrière-garde des troupes montées du colonel Remington a été en lutte, samedi, avec les Boërs, pendant plus d'une heure, sur la route de Kolfontein.

La 3^e brigade de cavalerie n'est pas encore de retour.

Les Boërs ont repris 800 têtes de bétail. Ils attaquent continuellement les patrouilles et les postes isolés. Ils sont si bien montés, qu'il est impossible aux troupes anglaises d'être en contact avec eux.

Une dépêche de Lourenço-Marquez au Daily Mail annonce qu'un émissaire boer est parti de ce port sur le paquebot le Kaiser avec des dépêches du président Steijn pour le président Krüger. Dans ces dépêches, M. Steijn annonce que la guerre de guerrillas sera continuée avec la plus grande vigueur pendant tout le séjour du président Krüger en Europe.

Le Kaiser emporte 500,000 francs en or appartenant à des Boërs des deux Républiques.

INFORMATIONS

L'arbitrage obligatoire

M. Millerand, ministre du commerce, vient de terminer un important projet de loi qu'il déposera incessamment sur les bureaux de la Chambre.

Il s'agit de rendre l'arbitrage obligatoire dans les conflits entre patrons et ouvriers.

Le droit de réponse

La septième chambre du tribunal civil de la Seine vient de juger que lorsque l'insertion d'une réponse dans un journal dépasse le double de la longueur de l'article l'ayant provoquée, le prix de l'excédent doit être calculé au prix des annonces judiciaires (article 13 de la loi du 29 juillet 1881). S'il est vrai que le tarif des annonces judiciaires ne soit plus déterminé par aucune loi, l'article 68 de la loi du 29 juillet 1881 ayant abrogé le décret du 17 février 1852, qui permettait aux préfets de fixer ce tarif, comme en fait les préfets continuent à régler le tarif des insertions judiciaires, c'est le prix imposé par l'autorité qui doit être appliqué à l'excédent de la réponse.

Un préfet anticlérical

M. Berseville, préfet des Hautes-Alpes, vient d'écrire une lettre à l'inspecteur d'académie de son département, lui enjoignant d'interdire aux maîtres et maîtresses d'écoles primaires de dire ou de faire dire la prière par les enfants, matin et soir, comme cela se pratiquait jusqu'ici. Le préfet termine ainsi :

« J'estime que cette pratique est contraire à la loi et aux règlements. Elle doit cesser, et j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien prendre des mesures, sévères même, s'il le faut, pour y mettre fin. »

Les Prévoyants de l'Avenir

Le comité d'études sur la Société des Prévoyants de l'Avenir formé par le groupe important qui s'est séparé du comité central s'est réuni mardi soir, et a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Les membres de la Société des Prévoyants de l'Avenir composant le comité d'études révisionnistes qui lutte depuis douze ans pour modifier les statuts dans un sens équitable et juste, et qui représente les 122,919 sociétaires qui ont voté la transformation de la Société conformément à la loi du 1^{er} avril 1898, félicitent M. le président du conseil, ministre de l'intérieur, d'avoir imposé si justement la dite transformation et de l'énergie avec laquelle il défend la vraie mutualité. »

L'assemblée vote également un second ordre du jour par lequel elle déclare se solidariser avec le président dans son action judiciaire contre le comité central. Elle invite, en outre, les sections de province à adresser des fonds au comité d'études pour lui permettre de poursuivre la lutte jusqu'à la victoire définitive et complète.

Un complice de Max Régis

La cour d'assises du Var a jugé le nommé Huguet, âgé de vingt-six ans, né à Fort-de-France, accusé de rébellion armée, complicité de violences, tentatives de meurtres contre les agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions, pendant la journée du 29 septembre 1899, à Alger.

M. Huguet était parmi les accusés qui, avec Max Régis, furent acquittés par les assises du Var en juillet dernier. A cette session, Huguet était en fuite et fut condamné par contumace à la peine de mort et aux frais envers l'Etat. Il comparait hier pour purger cet arrêt sous la prévention des faits relatés ci-dessus.

Déclaré coupable sur quatre des neuf questions, avec admission des circonstances atténuantes, il a été condamné à un an de prison.

Etats-Unis

ELECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

M. Mac-Kinley a été réélu président de la République des Etats-Unis, contre M. Bryan.

Les propriétaires et les enfants

Mme Lachaize, gérante d'un immeuble, rue des Vignolles, à Belleville, était poursuivie comme pénalement responsable de la mort des enfants de Mme Vve Bouteiller, tombés du troisième étage par suite de l'absence d'une barre d'appui à la fenêtre.

La onzième chambre, présidée par M. Monnier, a condamné Mme Lachaize, inaugurant une jurisprudence intéressante pour les propriétaires d'immeubles.

Le tribunal, en effet, a déclaré, et à leur défaut leurs gérants, les propriétaires d'immeubles coupables d'homicide par imprudence, quand un de leurs locataires était tué dans un accident survenu par suite du mauvais état des lieux loués. Voici le texte du principal motif de cette décision :

« Attendu que la responsabilité de ce déplorable accident incombe d'abord à la

dame Lachaize, qui a commis une imprudence des plus caractéristiques en n'hésitant pas à livrer à une femme, qu'elle savait être mère de plusieurs jeunes enfants, une chambre dont l'une des fenêtres était établie dans les plus mauvaises conditions de sécurité ;

« Attendu, en effet, que la dame Lachaize devait préalablement se rendre compte de cet état de choses des plus périlleux et y remédier avant l'entrée en jouissance, cet état de choses rentrant dans les obligations primordiales d'un bailleur tenu par la loi de livrer en bon état des lieux loués. »

Mme Lachaize a été, en conséquence, condamnée à quinze jours de prison, avec application de la loi Bérenger, et à 2,700 francs d'indemnité envers la partie civile.

Le propriétaire, M. Girard, a été déclaré civilement responsable.

Asphyxiés dans une mine à Nœux

Un mineur, Henri Maillard, travaillait dans la fosse n° 7 des mines de Nœux. Il avait comme aide l'ouvrier Jules Dedecker, âgé de 19 ans. Samedi matin il avait envoyé ce jeune homme dégager les terres à 3 mètres en dessous.

Tout à coup, Dedecker revint en chancelant et s'affaissa. Maillard le prit à bras-le-corps et le porta dans un lieu où l'aération lui semblait meilleure. Dedecker se trouvant mieux, Maillard retourna à son travail et informa le porion Jules Colard, de ce qui venait de se passer. Le porion courut à l'endroit de la galerie qu'on lui désignait et voulut relever Dedecker, mais lui-même tomba à demi asphyxié sur le corps du jeune homme.

Sur ces entrefaites Maillard, qui était revenu, voulut transporter les malheureux plus loin ; il tomba à son tour. Un autre mineur, Poiret eut le même sort.

Heureusement, à leurs appels, des ouvriers accoururent ; ils réussirent à faire le sauvetage et à transporter les malades à l'air.

Presque tous revinrent complètement à la vie, sauf Dedecker, dont l'asphyxie était complète.

Jules Dedecker, né à Thourout (Belgique) était célibataire et habitait Barlin.

Un suicide atroce

Un tramway à traction mécanique, faisant le service entre la Madeleine et Saint-Denis, quittait, lundi après-midi, la station de l'octroi de Saint-Ouen, se dirigeant vers la mairie. Il longeait l'avenue des Baignolles lorsque, arrivé à la hauteur de la rue Fontaine, le watmann aperçut un individu couché sur la voie. Il essaya alors d'arrêter instantanément sa voiture, mais trop tard : le tramway passa sur le malheureux, dont le corps fut réduit en bouillie.

La cervelle avait jailli de la tête, qui était presque séparée du tronc ; les os du crâne étaient éparpillés ; la jambe gauche avait été brisée au-dessus de la cheville.

M. Orsatti, commissaire de police de Saint-Ouen, aussitôt prévenu, a procédé aux constatations légales et a fait transporter le corps de la victime, M. Louis Gauthier, âgé de 47 ans, à son domicile, 9, rue Carnot, à Saint-Ouen.

Un tigre dans une boîte à ordures

Regagner paisiblement sa demeure à deux heures du matin, et, brusquement se trouver dans une rue déserte en présence d'un tigre, est une rencontre peu banale, mais dénuée de charme.

Cette aventure, qui aurait pu tourner au tragique, s'est déroulée, au contraire, dans des circonstances d'une bénignité qui ne manque pas de saveur.

Un parisien, M. Leroux, âgé de 20 ans, avait passé la soirée de vendredi chez un de ses amis, rue Lantonnnet, et un peu avant deux heures du matin, il remontait par la rue Bochart-de-Saron, vers le boulevard de Rochechouart, quand, à quelques pas de lui, il aperçut, sous l'obscurité qu'il tombait d'un bec de gaz, un superbe quadrupède qui, la gueule enfoncée dans une boîte à ordures, cherchait sa pitance :

— Quel magnifique chien danois, se dit M. Leroux, jamais je n'en ai vu d'aussi grand ! La belle tête !

M. Leroux, qui est myope, s'approcha pour mieux voir l'animal auquel il donna une tape amicale, et qui ne se dérangea même pas, tant il était absorbé par ses gourmandises préoccupations.

En présence de cette froideur, M. Leroux continua tranquillement sa route. Il venait de faire quelques mètres quand il aperçut,

dans l'ombre, quatre hommes qui se faufilaient le long des maisons avec des précautions d'Apaches sur la piste de guerre.

M. Leroux, un peu intrigué par ses allures, se mit sur la défensive, prêt à tout événement. Mais, à sa grande surprise, les hommes lui firent des signes d'intelligence et, à voix basse, lui dirent :

— Silence ! ne faites pas de bruit ; il est là !

Et le mystérieux quatuor étendait quatre bras pour désigner la boîte à ordures où continuait à fouiller avidement l'animal admiré par M. Leroux.

Un des hommes s'approcha de la bête et, du geste large du pêcheur, il lança un filet sur le soupeur à quatre pattes qui poussa un rugissement et roula sur lui-même, empêtré dans les mailles.

C'était un tigre qui s'était échappé de sa cage et avait abandonné son domicile légal — une baraque foraine du boulevard Rochechouart — pour s'en aller se promener dans les environs.

Un instant après le félin était attaché, ligotté et emporté par ses quatre chasseurs sous les yeux de M. Leroux qui se dit alors que son admiration pour le « beau danois » aurait pu lui coûter un membre.

Vengeance de femme

Une tentative d'assassinat a été commise dans la nuit de dimanche à lundi sur la personne de M. Lafarge, percepteur à La Jarie près de la Rochelle.

Le malheureux a été attaqué et laissé pour mort, au milieu d'un routin, à 10 h. et demie du soir, et n'a été retrouvé que le lendemain matin, à huit heures, après être resté pendant dix heures exposé aux intempéries de la nuit, qui pour comble de malheur, a été particulièrement froide.

Les soupçons s'étant portés sur une fille avec laquelle M. Lafarge avait eu autrefois des relations, la police s'est mise à sa recherche et l'a arrêtée à La Rochelle lundi soir à quatre heures, dans un garni situé au n° 47 du quai Valin.

Conduite devant le juge d'instruction, la fille, qui est une nommée Fanny Mansat, âgée de trente-trois ans, sans profession, a fait des aveux et a reconnu être l'auteur de l'attentat.

Il y a un mois environ, la fille Mansat, se serait allée à La Jarie, et aurait proféré des menaces de mort contre M. Lafarge.

M. Lafarge a reçu trois balles, dont deux dans la tête et une dans la région du cœur.

Cette affaire a mis en émoi la population de La Jarie, et un grand nombre de personnes ont stationné, lundi toute la journée, devant la maison de M. Lafarge qui, quoique tout nouveau dans le pays, avait déjà su conquérir toutes les sympathies.

M. Lafarge est décédé à trois heures, après une douloureuse agonie.

Tueurs d'enfants

Il y a huit ans environ, la femme Vidal, après plusieurs années de ménage, quittait brusquement son mari pour aller vivre avec Albert Quertier, dont elle avait fait la connaissance, un jour où il était venu réparer la cheminée d'une locataire dans la maison qu'elle habitait à l'époque avec son mari. Peu de temps après son départ, la femme Vidal obtenait une loge de concierge dans un immeuble, 11, rue Feutrier. L'homme était paresseux. Tant bien que mal, le couple vécut au jour le jour.

Pendant cette période de huit années, huit enfants, qui tous sont morts aujourd'hui, naquirent de cette union. Que sont-ils devenus ? A quelles maladies ont-ils succombés ? C'est ce que l'enquête cherchera à établir ; et, actuellement, des recherches sont faites sur les registres de l'état civil pour vérifier si les décès ont bien été déclarés à la mairie. Il sera malheureusement impossible d'établir pour chacun d'eux si la mort est due à une manœuvre criminelle, puisque l'autopsie des corps est impraticable.

Au mois de septembre dernier, la femme Vidal mettait au monde son neuvième enfant. Mal nourri, dépourvu de tous les soins nécessaires, respirant l'air vicié de la loge insuffisamment éclairée par une fenêtre donnant sur une cour humide et sale, le malheureux bébé ne tarda pas à dépérir.

A bout de ressources, Quertier et sa maîtresse vendaient le peu de meubles qui leur restaient, et, le jour même de la Toussaint, ils déménageaient et venaient habiter rue du Terrage, 24, à l'hôtel meublé

La seconde nuit de leur installation, l'homme prit l'enfant et l'alla déposer, vers

quatre heures du matin, à l'endroit où il a été trouvé.

Dès qu'il eut connaissance par les journaux de la découverte d'un enfant abandonné quai de Valmy, le propriétaire de la femme Vidal se fit montrer le cadavre et reconnut aussitôt l'enfant, qu'il avait vu plusieurs fois dans la loge de son ancienne concierge. C'est dans ces conditions que Quertier et sa compagne ont été arrêtés mercredi à leur nouveau domicile.

CHRONIQUE LOCALE

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Le service des trains de la Compagnie d'Orléans qui sera modifié le 12 novembre courant comporte les améliorations suivantes :

Ligne de Montauban-Brive

Le train express de nuit de Toulouse à Paris partira de Cahors à 10 h. 36 soir au lieu de 10 h. 38 et desservira les stations de Caussade et de Gourdon.

Ligne de Libos

Le train partant de Cahors à midi 50 et le train 7 arrivant à 4 h. 38 soir desserviront l'arrêt de Douelle situé entre les stations de Parnac et de Mercuès.

Prolongation de l'Exposition Universelle de 1900

En raison de la prolongation jusqu'au 12 novembre inclus, de la durée de l'Exposition Universelle de 1900, la Compagnie d'Orléans maintiendra jusqu'à cette date l'application des mesures spéciales, ci-après, prises en faveur des voyageurs, à destination de Paris, savoir :

I. — Délivrance aux porteurs de Bons de l'Exposition de billets d'aller et retour spéciaux à prix réduits.

II. — Doublement de la durée de validité des billets aller et retour ordinaires délivrés par les gares distantes d'au moins 100 kilomètres de Paris. (Tarif G. V. 2).

III. — Délivrance par les gares distantes d'au moins 100 kilomètres de Paris de billets d'excursions de 2^e et 3^e classes comportant une réduction de 40 0/0 sur le prix doublé des billets simples et valables 8 jours.

Contributions directes

Un concours sera ouvert au mois de janvier 1901 pour le surnumérariat dans l'administration des contributions directes.

Les jeunes gens qui auraient l'intention de s'y présenter, trouveront auprès du directeur des contributions directes du Lot, tous les renseignements relatifs aux conditions du concours et aux pièces à fournir à l'appui de leur demande d'admission.

CAHORS

Mouvement d'instituteurs

Il paraît qu'un mouvement d'instituteurs a été signé ces jours-ci.

Pourquoi, contrairement à l'usage, l'a-t-on soigneusement caché à la presse.

Craindrait-on des critiques ?...

Les bureaux de tabacs

On nous écrit :

« Monsieur le Directeur,

« Je suis un vieux vétéran de la démocratie et nul ne peut en douter.

« J'ai fait la campagne de 1870-71 et je compte 14 années de services militaires. Je me suis retiré comme sous-officier, avec une très modique pension de retraite.

« J'aurais pu réclamer l'augmentation de cette pension ; je ne l'ai point fait.

« J'ai droit à une situation comme mes camarades ; je ne l'ai point.

« Toutefois, j'ai formé une demande pour un bureau de tabac, afin de me permettre de subvenir à mes besoins et à ceux des miens, et depuis 8 ans..... je ne vois rien venir.

« Cependant quelques personnes que tous connaissent ici et qui n'ont aucun titre, absolument aucun et je l'affirme, ont été plus heureuses.

« Pourquoi cela ?

« Me suis-je mal adressé ?

« Est-ce que le Préfet ne serait rien ? ou subirait-il l'influence de quelques personnages occultes ?

« Est-ce que les membres les plus auto-

risés du Parlement ne peuvent faire entendre leur voix ?

» Pour moi, Monsieur le Directeur, je vous l'avoue très sincèrement, c'est un vrai mystère, aussi vous serais-je reconnaissant de m'indiquer la marche à suivre pour arriver. Je ne sais à quel saint me vouer.

» Agréer, etc.

L

R. — Nous allons vous dire à saint Antoine, le patron en vogue; — mais non, mieux vaudrait le charcutier d'en face.

Rappelez-vous simplement ceci : que les Préfets sont les très dévoués serviteurs du Député qui, à son tour, est à la merci du premier charlatan venu : O TEMPORA ! O MORES !

L. R.

Contributions indirectes

Par décision de M. le directeur général des contributions indirectes, en date du 5 novembre, M. Rouquié, surnuméraire à Cahors, est nommé commis à Saint Dizier (Haute-Marne).

Comité phylloxérique

Le comité phylloxérique s'est réuni hier 7 novembre à 3 heures du soir, dans une des salles de la Préfecture, sous la présidence de M. Veillon, secrétaire général.

M. le président a donné connaissance de l'enquête sur le phylloxéra, puis M. Quercy a rendu compte de certains travaux sur les questions relatives à la reconstitution du vignoble, à la maladie des vignes, à la récolte du vin.

Bal de l'avenir Cadurcien

Les jeunes musiciens de l'avenir Cadurcien organisent, ainsi que nous l'avons annoncé, le bal de charité pour le 17 novembre.

A cet effet, nous sommes heureux de faire connaître à nos lecteurs que cette fête commencera dès le 16 au soir, par une magnifique retraite aux flambeaux, avec le concours de la Société de gymnastique des Sauveteurs du Lot.

Le lendemain au soir, aura lieu le bal, — bal très brillant — et auquel nous engageons vivement le public d'assister. Ce sera un encouragement, bien dû aux dévoués et intelligents organisateurs de cette fête.

Vol de 25,000 francs

Cette nuit, vers 2 ou 3 heures, d'audacieux malfaiteurs se sont introduits dans les bureaux de la Direction des Postes, située rue des Cadourques, ont fracturé les tiroirs et se sont emparés d'une somme de 25,000 fr.

Pour commettre ce vol, il a fallu que les malfaiteurs connussent admirablement les lieux et soient au courant de certains détails, notamment, que M. le directeur des postes, à la suite de réparations dans ses appartements, avait renfermé cette somme dans le tiroir de son bureau situé au rez-de-chaussée.

Pour pénétrer à l'intérieur, les cambrioleurs se sont servis d'une échelle, de divers

outils pris dans les chantiers de M. Troussel, entrepreneur, établis derrière la caserne, pour la construction de la nouvelle manutention.

Une enquête est ouverte. Puisse-t-elle aboutir à l'arrestation des coupables qui semblent parfaitement organisés en une bande très dangereuse.

Le professeur au nez de fer

M. Tatus Platowski, dit le professeur au Nez de fer, membre honoraire de l'Académie des Jeux, donnera une grande séance de jeux et de billards, ce soir à 9 heures, au cercle républicain, vendredi au cercle militaire, samedi au cercle de l'Union.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 8 ET 11 NOVEMBRE 1900

| | |
|--------------------------------------|------------|
| Allegro Militaire, | Sellenick. |
| L'Ambassadrice, (Ouverture) | Auber. |
| Ondulation, (Mazurka) | Strobl. |
| Les Pantins de Violette, (Fantaisie) | Adam. |
| Echos des Concerts, (Quadrille) | X. |

De 4 heures à 5 heures (Allées Fénélon).

Arrondissement de Cahors

LABASTIDE-MARNHAC. — Conférence agricole. — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture fera une conférence agricole publique à la mairie de Labastide-Marnhac, dimanche 11 novembre à 3 heures du soir.

Sujet de la conférence

Culture rémunératrice des céréales.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Grave accident. — Lundi, vers quatre heures de l'après-midi, la dame Rose Galtié, âgée de cinquante-trois ans, panetière et épicière à Linac, s'était rendue dans notre ville afin de faire certaines provisions.

Au moment où elle allait prendre le train de Figeac à Aurillac, elle a été renversée par un camion, rue Toufort. Cette malheureuse a eu un bras fracturé, et a reçu en outre de nombreuses contusions sur diverses parties du corps. Transportée de suite à l'auberge Delcoru, M. le docteur Brugel lui a donné les soins nécessaires. Nous ne saurions trop recommander à la police de modérer l'allure de ces véhicules, qui menacent à chaque instant d'écraser les passants.

— *Mention honorable.* — Aux termes d'un rapport présenté par le ministre de l'Intérieur et approuvé le 31 octobre 1900 par le président de la République, une mention honorable a été décernée à M. Cépède Henri, cantonnier municipal à Figeac, qui le 30 août 1900, a sauvé un enfant en danger de se noyer.

Nos félicitations.

CARAYAC. — La fièvre aphteuse. — La fièvre aphteuse, grâce aux mesures prises,

ne s'est pas propagée comme on le craignait. Quatre ou cinq bêtes seulement en ont été atteintes et encore d'une façon assez bénigne.

On se demande si M. le Préfet du Lot ne ferait pas bien de rapporter son arrêté interdisant les foires dans l'arrondissement de Figeac.

CAJARC. — Vétérans de terre et de mer.

— La Société nationale de retraites « Les Vétérans de terre et de mer 1870-71 » a l'honneur de porter à la connaissance des anciens militaires, vétérans et sociétaires, désireux d'entrer dans la Société pour l'exercice 1900 qu'ils n'ont que jusqu'au 28 novembre pour se faire inscrire. Passé cette date, ils ne pourront être inscrit que pour l'exercice 1901.

On peut se faire inscrire soit directement au siège social 48, rue Lafitte, Paris, soit chez le délégué de la section.

Le délégué de la section de Cajarc, est M. Gabriel Gazeau, à Cajarc.

Arrondissement de Gourdon

VAYRAC. — Fête patronale. — Voici le programme :

Samedi 10 novembre. — A 7 h., ouverture de la fête, salves d'artillerie; à midi, tour de ville en musique; à 2 h., concert musical; à 9 h., retraite aux flambeaux.

Dimanche 11 novembre. — A 6 h., réveil en musique; à 7 h., pavoiement de la ville; à 8 h., ambades d'honneur, à 10 h., concert musical sur la place du Fort; à midi, tour de ville en musique; à 2 h., mât de cocagne; à 2 h. 30, jeux du baquet et du tourniquet; à 3 h. bal champêtre; à 3 h. 30, courses de bicyclettes; à 4 h., place du Commerce, jeu de l'oie; à 4 h. 30 jeux de l'anneau et du boudin; à 5 h., avenue de la Gare, grande bataille de confetti et de serpents; à 7 h., fête vénitienne, illumination a giorno; à 9 h., brillant feu d'artifice; à 10 h., ascension du ballon *Le Transvaalien*; à 11 h. retraite aux flambeaux; bal de nuit.

Lundi 12 novembre. — A 8 h., promenade en musique; à 9 h., course de la Fontaine, jeu de la pomme et courses aux cruches; à 10 h., place Saint-Martin, jeu de la poésie et concours de grimaces; à 11 h., place du Fort, départ du ballon *le Saint-Martin*; à 2 h., courses aux ânes et en sacs; à 3 h., courses pédestres (1^{er} tour, course régionale; 2^e tour, course locale; 3^e tour, course d'honneur); à 4 h., reprise du bal, bataille de fleurs, jeux divers; à 7 h., illuminations, retraite aux

flambeaux; à 9 h., clôture de la fête par un grand bal public à l'hôtel de ville.

Nota. — Les habitants sont priés de pavoiiser et d'illuminer afin de donner le plus d'éclat possible à la fête. Le meilleur accueil est réservé aux étrangers.

St-GERMAIN. — Justice de paix. — M. Dupuy François, licencié en droit, est nommé juge de paix de St-Germain.

BULLETIN FINANCIER

La Bourse a fait un bon accueil à la nouvelle de l'élection de Mac Kinley à la présidence des Etats-Unis. Le marché est ferme surtout des valeurs internationales.

Nos rentes se négocient, le 3 0/0 à 100,47, le 3 1/2 0/0 à 101,82 et l'Amortissable à 99,45.

Le Crédit Foncier à 660, le Comptoir National d'Escompte à 585 sont fermes sans changement, le Crédit Lyonnais est demandé à 1090 et la Société Générale à 610.

Les Chemins français clôturent, le Lyon à 1790, le Nord à 2290 et l'Orléans à 1700.

Le Suez a passé de 3.535 à 3.540.

Parmi les fonds, l'Extérieure fait 68,10 dernier cours, l'Italien finit à 95,75, le Portugais à 24,07, le Russe 3 0/0 1891 à 84, 75, le Turc D à 22,52, la Banque Ottomane à 535.

Les actionnaires de la société minière et métallurgique de la Volga-Vichera ont le droit de souscrire jusqu'au 16 novembre courant aux 3,500 actions de 500 fr. de la société des aciéries et chantiers de Paratoff, à raison de 7 actions Paratoff pour 20 actions Volga-Vichera.

VIENT DE PARAITRE :

LE

GRAND-ANNUAIRE DU LOT

ÉDITÉ PAR LA LIBRAIRIE DELSAUD RUE DE LA MAIRIE, CAHORS

Contenant les Prévisions du temps, par Mathieu Laensberg et celles par Xaintrilles, d'Issoire (Puy-de-Dôme), illustré de plus de 500 gravures.

Précédé d'un grand roman historique inédit sur Le siège de Cahors par Henri IV.

Prix : 60 centimes; franco par la poste : 90 centimes.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

ANÉMIE EN 20 JOURS
 GUÉRISON RADICALE PAR L'ÉLIXIR DE S^T VINCENT-DE-PAUL
 GUINET, Pharmacien, 1, Passage Saunier, Paris et toutes Pharmacies.
 BROCHURE FRANCO.

LE GUIDE DU CAPITALISTE
 Le plus impartial, Le mieux informé. Le seul qui envoie à ses ABONNÉS des Avis Concessionnels indiquant les Opérations opportunes.
 5 FR. PAR AN. Parait les 5, 15 et 25 de chaque mois. 1, PLACE BOULEDIER, PARIS. — On s'abonne dans les Bureaux de Poste.

LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

III

« LA PROSKROUSIS »

Une énergie fébrile remplaçait l'abattement qui avait mis hors de lui le capitaine quand il s'était une première fois adressé au courage de ses hommes, courage éprouvé dans mainte affaire.

— Allons ! disait-il à son second, sur la passerelle, en se frottant les mains, je retrouve mes lurons. Ces brutes d'Ottomans ne me tiennent pas encore.

Pour éviter de venir sous le feu des navires turcs qui gardaient la côte, il avait décrit une courbe qui le rapprochait de l'une des frégates attachées à lui barrer la haute mer. La Proskrousis devait croiser cette frégate à angle droit.

Le bâtiment turc, donc les sabords laissaient voir plus de vingt canons de chaque bord, attendait que le brick fût à proximité pour le couler d'une seule décharge.

— Toutes voiles dehors ! commanda Emprersterios.

La manœuvre était aventureuse. Il fallait au

capitaine une rare confiance dans la solidité de sa mâture pour sortir de la toile par cette bourrasque, mais, aussi, il était indispensable de doubler de vitesse pour dérouter le tir de l'ennemi et n'y rester exposé que le moins longtemps possible.

Les canons du bord étaient chargés jusqu'à la gueule.

— Une politesse en vaut une autre, avait déclaré le capitaine Brulôt, nous leur rendrons bordée pour bordée... Que les canonnières pointent bas, sous la ligne de flottaison. Nous arrivons dessus...

Un fracas assourdissant couvrit sa voix. Les bouches à feu de la frégate turque avaient vomis leurs charges.

La folle allure de la Proskrousis sauva le brick. Deux boulets seulement l'atteignirent, respectant les œuvres vives, passant à ras du pont, tuant un homme à l'arrière.

Quelques secondes après, le brick donnait sur le gouvernail de la frégate turque : trois boulets trouaient la coque de celle-ci au-dessus de la flottaison; dans le faux pont trente hommes étaient tués, deux pièces chassées de leurs affûts.

— Bravo, mes enfants ! cria le capitaine. La route est libre !

Les Grecs poussaient d'enthousiasmes : « *Zitos Hellas !* » Des hurlements de douleur et de rage leur répondaient de la frégate turque dont l'équipage était occupé à calfeutrer la coque. L'eau envahissait en effet la frégate par les trous qu'avaient faits les boulets de la Proskrousis.

Une détonnation gronda. Les canonnières turcs préposés à la pièce de retraite avaient envoyé leur charge presque à bout portant sur la Proskrousis. Le tapage avait relevé le coup, mais il frappa le bout dehors de bonnette et le cassa.

L'espars au bout d'un grelin tournoya, vint frapper le hunier, qui se déchira avec fracas, et finissant sa chute, assomma un matelot sur le pont.

Toujours au bout de son amarre, la terrible masse, obéissant aux oscillations du navire, passe en sifflant. Elle va frapper le capitaine, quand un homme bondit et, profitant d'une seconde d'arrêt de l'espars enchevêtré dans une manœuvre, coupe le grelin de deux coups de hache.

— Bien, l'ami ! s'écria le capitaine. Ah ! s'exclama-t-il avec surprise en reconnaissant celui dont l'intervention s'était placée si à propos. Ah ! c'est vous !

L'homme à qui il s'adressait était le janissaire, remonté depuis un instant sur le pont et assistant avec une angoisse non dissimulée aux péripéties du combat. Les décharges de l'artillerie n'avaient pas fait papilloter ses paupières, et l'horreur dont il était pénétré n'était certes pas imputable à un sentiment de crainte pour ses jours.

— Camarade, fit Antonios en surgissant aux côtés du janissaire, tu peux compter sur Antonios. Tonnerre ! dans la même soirée, je te dois ma vie et celle du capitaine... Ah ! mille sabords, tu es un bon garçon... Dis-donc, camarade, est-ce que tu es bien sûr d'être un

mécréant ?

L'homme sourit.
 — Parce que, vois-tu, continuait le maître d'équipage, ça c'est une chose prouvée, aussi sûre que parole d'un pape, qu'un mécréant à bord ça porte malheur ! Pourtant, c'est à toi que je dois de ne pas bourlinguer par six brasses de fond, et de ne pas avoir vu le capitaine avaler sa gaffe...

— Ça, c'est vrai, dit un matelot que les avances d'Antonios à l'inconnu avaient surpris. Seulement, s'il n'y avait pas eu de mécréant à bord, nous serions dans la rade bien arrimés sur nos ancrés ; toi, maître, tu ne te serais pas jeté à l'eau et le bout dehors de bonnette serait encore en place...

— Tonnerre ! veuille à faire un nœud plat sur ta langue, vieille pie, répliqua le lostrôme. Est-ce que les Turcs ne tiraient pas leurs bordées dans nos eaux, avant qu'il soit à bord ?

— On ne sait pas, maître. Tout ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il ne peut plus nous arriver rien de bon, maintenant. (A suivre.)

A VENDRE

BEAU MATÉRIEL DE CAFÉ
 AVEC CESSION DE BAIL
BELLE SITUATION

AU CENTRE DE LA VILLE DE CAHORS

S'adresser à M. SÉGUY, syndic à Cahors.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XIII

CIGARETTE EN BACCHANTE

Mais en ce moment il se penchait en dehors de la fenêtre, les bras croisés sur la barre d'appui et une courte pipe entre les dents, pensif et solitaire après l'orgie dont les épaisses vapeurs et les nuages de fumées remplissaient encore lourdement l'atmosphère de l'intérieur.

La fenêtre donnait sur une petite cour triste et fermée où les feuilles jaunes d'un calebassier fané rampaient languissamment sur les pavés gris et inégaux.

Les clameurs, les applaudissements et la musique de la salle de danse arrivaient à son oreille avec un tapage assourdissant et rendaient plus frappant et plus étrange le contraste de la tranquillité de l'étroite cour avec son carré de ciel étoilé au-dessus de ses quatre murailles élevées.

Il était donc appuyé là, grave et rêveur, écoutant peu le bruit qui se faisait autour de lui ; il y avait toujours du bruit de quelque sorte dans les clameurs et le tumulte de la caserne et de la vie de bivouac et il était ar-

rivé à ne pas y accorder plus d'attention qu'il n'en accordait aux rugissements que les animaux du désert poussaient autour de lui, quand il dormait dans la plaine ou sur les montagnes ; mais il regardait d'un air rêveur le petit carré ombragé avec son calebassier au feuillage déchiqueté et les pierres grossièrement taillées.

Son présent et son avenir n'étaient pas plus brillants que l'espace entouré de murs sur lequel ses yeux étaient fixés.

Douze ans auparavant, lorsqu'il avait reçu l'ordre de se rendre sur-le-champ de manœuvres pour la première fois, afin de voir de quoi il était capable, le capitaine-instructeur, après l'avoir observé avec des yeux étonnés, s'était dit : « Tiens ! mais ce n'est pas une recrue... celui-là ! Quel cavalier ! Sacrebleu ! il en sait plus que nous ne pouvons lui en enseigner. Il a déjà servi... Il a dû servir dans la garde de quelque empereur !... »

Et lorsqu'il était passé du terrain de manœuvres en campagne, l'armée avait trouvé en lui un des plus merveilleux parmi tant de merveilleux soldats, et dans les folios matricules il n'y avait pas d'états de services, de dangers courus, d'actions d'éclat accomplies, qui révélèrent une plus brillante série de mérites militaires que le sien.

Néanmoins, pendant beaucoup d'années il avait passé inaperçu ; il n'avait pas même alors la croix d'honneur sur la poitrine, et ce n'était qu'avec lenteur et une difficulté infinie qu'il avait été promu au grade qu'il occupait alors, brigadier dans les chasseurs d'Afrique,

grade qui ne lui avait été accordé que parce que des blessures innombrables et des distinctions sans nombre dans des escarmouches sans cesse renouvelées avaient rendu impossible qu'on le laissât de côté plus longtemps.

La cause en était à l'inimitié implacable d'un homme... de son colonel.

Divisés comme ils l'étaient par leur position, et si rarement appelés à se trouver en contact direct l'implacable poids d'animosité du chef pour son subordonné pesait sur l'autre de toute sa lourdeur et entravait pour lui tout avancement.

C'était là ce qui occupait ses pensées en ce moment.

Ce jour-là même, pendant une inspection, la rupture accidentelle de la sangle de la selle d'un conscrit avait fourni un prétexte à une réprimande furieuse, à une bordée de reproches injurieux, sous lesquels il avait dû rester muet sur sa selle sans rappeler qu'il était un être humain outragé ; un flot de sang, malgré lui, était monté à son front pâle et bronzé !...

C'était là ce qui occupait ses pensées en ce moment.

— Il y a beaucoup de pertes qui sont sensibles assurément — pensait-il, — mais il y en a certes pas une seule aussi amère que la perte du droit de ressentir une insulte !

Une explosion de rires, si violents qu'ils couvrirent le bruit des violons criards et des tambours assourdissants, sortit des autres salles et le tira de sa rêverie.

— Ils sont bons enfants — pensa-t-il avec un demi-sourire pendant qu'il écoutait — ils

sont plus honnêtes dans leur gaieté et dans leur folie que nous ne l'avons jamais été dans mon ancien monde.

Au milieu des cris, du bruit, du tumulte, la voix gaie et vibrante de Cigarette se faisait entendre très distinctement. Elle s'était probablement interrompue dans une danse pour échanger une ou deux de ces passes d'armes qui étaient sa spécialité, dans le pur sabir, qu'en sa qualité d'enfant des régiments d'Afrique, elle connaissait comme sa langue maternelle.

Il fait suisse ! s'écria-t-elle d'un air dédaigneux. — Allons donc ! et tu as bu à sa gourde, chenapan ?

La réponse grommelée par l'accusé fut impossible à entendre.

— Ingrat ! poursuivit la voix méprisante et triomphante de la vivandière.

Tu bazarderai le linceuil de ta mère !... Tu mangerai tes enfants en fricassée !... Tu vendrais les os de ton père pour une goutte de de tord boyaux ! Va-t'en, chien !

Les cris de joie redoublèrent ; le genre d'éloquence débraillée de Cigarette était accommodé au goût de tous ses auditeurs, et au milieu du chœur de rires qui s'élevait à ses dépens, son adversaire hors de lui reprit courage et la provoqua d'une voix formidable.

— Macasch ! des mains blanches et un visage brun sont des belles choses pour un soldat. Il tue les femmes... oui, il tue les femmes avec sa grâce de grande dame ! c'est grand chose ça !

(A suivre.)

Compagnie d'Orléans

3, 4, 5, 6 ou 7 jours à Paris au gré du voyageur

A l'occasion de la clôture de l'Exposition Universelle de 1900, un train spécial à prix réduits pour Paris partira de Toulouse le samedi 10 novembre à 6 h. 19 du soir.

Il desservira les stations comprises entre : Toulouse, Albi, Montauban, Lexos, Nanssac, Cahors, St-Géry et Cazoulès.

Au retour, le départ de Paris aura lieu au gré du voyageur par le train régulier quittant Paris-Austerlitz à 11 h. 15 soir le lundi 12 novembre, le mardi 13, le mercredi 14, le jeudi 15, le vendredi 16 ou le samedi 17 novembre.

PRIX DES PLACES ALLER ET RETOUR (Timbre quittance de 0,10 non compris)

De Toulouse, Albi, Montpezat, Montauban, Lexos, Laguëpie et des stations intermédiaires comprises entre ces divers points, à Paris : 2^e cl. 30 fr. 3^e cl. 20 fr. — de Najac, Nanssac, et des stations intermédiaires, De Cabessut, la Madeleine et stations intermédiaires, de Lalbenque, Cahors, Gourdon, Cazoulès et des stations intermédiaires, à Paris : 2^e cl. 27 fr. 3^e cl. 18 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délétré et au plus tard le 9 novembre à 6 h. du soir.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hondaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris

(viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, au, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Bibliographie

Lectures pour Tous

Voici revenir, avec les premiers froids, les longues veillées d'hiver. Quel livre, quelle revue lire, pendant ces soirées familiales ? Ils sont légion ceux qui ont déjà à cette question une réponse toute prête : « Nous lisons les Lectures pour Tous ». Est-il, en effet, une publication plus attrayante et vraiment plus familiale ? Des illustrations merveilleuses, des articles où les questions d'actualité, d'art et de science sont traitées sous une forme pittoresque et vivante, voilà les éléments de distraction qu'on trouve dans la revue si populaire que publie la librairie Hachette et C^{ie}.

Voici le sommaire du N° de Novembre qui vient de paraître : Un Enfant-Roi : S. M. Alphonse XIII, roi d'Espagne ; Héritier de sa victime, par R. Cognat, de l'Institut ; Le Bilan d'un siècle : Cent ans d'audace dans les Arts et les Sciences ; Au Pays noir : la Vie dans les mines ; Virtuoses infirmes ; La Couleuvre, nouvelle ; Une ère nouvelle dans la Toilette féminine ; Comment on construit une maison américaine ; Service de la Reine, roman...

Abonnements. Un an : Paris, 6 fr. Départements, 7 fr. Etranger, 9 fr. Le numéro 50 centimes.

SAINT-NICOLAS. — 21^e année. — Sommaire du n° 48 — du 2 novembre 1900.

Paradoxe (Fanny Bergès). — Petit Marsouin (Capitaine Danrit). — Deux Assauts (Pierre du Château). — Aventures d'un Bonhomme de pain d'épice (M^{me} J. Malassez). — Saint-Nicolas à l'Exposition. — Concours d'histoire à raconter. — Tirelire aux Devinettes. — Boîte aux Lettres.

Illustrations de Valvéran Paul de Sémant. — A. Brind'amour Robert Tinant et A. Bertrand.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris. — Sommaire du 4 novembre 1900.

V^o Nacla : Chronique. — Charles Diguët : Après la bataille. — E. A. Spol et Paul Cosseret : La Mine d'Or. — Théodore Cahu : L'Étang maudit (suite.) — Daniel Riche et Henri de Weindel : L'Or rouge (suite). — Comte Léon Tolstoï : Résurrection (suite). — Pierre Maël : Reine-Marguerite (suite). — V^o Nacla : Tirelire et Bas de laine (suite).

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n° 45 (10 novembre 1900).

1^o Une mission en Acadie et du lac Saint-Jean au Niagara, par M. Gaston du Boscq de Beaumont.

2^o A travers le monde : Thèbes aux cent portes, par Al. Gayet.

3^o Parmi les races humaines : Les relations entre Anglais et Indiens.

4^o L'Expansion Coloniale : L'organisation des pays du Tchad.

5^o A travers la nature : Chez les Fourmis, par Henri Coupin.

6^o Livres et Cartes.

7^o Conseils aux voyageurs : Pour les Voyageurs-Collectionneurs. — Chasses d'hiver. — Les diverses espèces de canards d'hiver. — Les macreuses, par Paul Combes.

Abonnements : France, un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr. Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1458^e livraison (10 novembre 1900).

Un phénomène, par B.-A. Jeanroy. — Lettres du Régiment, par Louis d'Or. — Hændel, par H. Heinecke. — Les Ascenseurs, par Daniel Ballet. — Traize et quatorze, par Yan de Castéris. — L'Exposition universelle de 1900 : Les anciens ustensiles de ménage, par Edmond Renoir.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois, 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

LE MARCHÉ FINANCIER
 le plus complet
 le mieux renseigné
 le plus répandu
 est adressé GRATUITEMENT pendant un mois sur demande au Directeur
 18, Rue de Provence — PARIS 9^e
 N.-B. — Prière d'indiquer le titre du journal dans lequel cette annonce a été lue.

SOCIÉTÉ PARISIENNE D'APPROVISIONNEMENT
 9, Rue Française, PARIS
 Expédition de tous comestibles en Province et à l'Étranger.
 Spécialité de Collis Postaux de Poissons de Mer à Prix Fixe
 CATALOGUE FRANCO SUR DEMANDE
 Téléphone 153-72 Adresse télégraphique : PROVISION-PARIS

LE GOURMET
 Revue de Cuisine Pratique est envoyée GRATUITEMENT pendant un mois, sur demande au Directeur
 9, Rue Française — PARIS 2^e
 N.-B. — Prière d'indiquer dans quel journal cette annonce a été lue.

ABONNEMENTS D'ESSAI DE TROIS MOIS
 du 1^{er} octobre au 15 décembre inclus
JOURNAL DES DEMOISELLES
 Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois
 Paris : 3 fr. ; Départements : 3 fr. 50
 67 années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des Demoiselles.

les, et ont placé cette publication, la meilleure marché et la plus complète de toutes celles du même genre, à la tête des plus intéressantes et des plus pratiques de notre époque.

LA TOILETTE DES ENFANTS
 RECUEIL DE MODES ENFANTINES
 Paraissant le 1^{er} de chaque mois
 France : 1 fr. 50

Cette charmante publication, dédiée aux mères de famille qui s'occupent de la toilette de leurs enfants, contient :

- Une causerie sur les Modes enfantines
- Des Modèles de robes
- Chapeaux, manteaux, lingerie, layettes, pour fillettes et garçons
- Un et souvent deux patrons découpés
- Une gravure de Modes colorée
- Et, enfin, une planche trimestrielle contenant patrons et broderies

LA POUPÉE MODÈLE
 JOURNAL DES PETITES FILLES
 Paraissant le 15 de chaque mois
 Paris : 1 fr. 75 ; Département : 2 fr. 25

Venant rappeler chaque mois, avec des surprises nouvelles, le souvenir du donateur. Texte illustré de plus de 200 magnifiques gravures. Contient en outre chaque mois :

- Cartonnages colorés
- Figurines à découper ; Décors de théâtre
- Surprises de toutes sortes

On s'abonne par Mandat-poste à l'ordre de M. F. THIERY, Directeur du journal, 14, rue Drouot.

ENVOI GRATUIT D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN

CONTRE-MAITRES, EMPLOYÉS, OUVRIERS. Si vous voulez augmenter vos revenus par un gain très facile de 200 à 300 fr. par mois, écrivez de suite à M. Schmoll, fils aîné, Belfort (France).

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART
J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors
 ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900
 MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle
 Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour
 CÉLÉBRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS
 PAR TOUS PROCÉDÉS

Le propriétaire-gérant : A. COUËSLANT.